



BULLETIN

**TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140**

*International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA AIR CANADA

Exploitation technique, entretien et soutien opérationnel

ÉCHANGE DE POSTES

Chers confrères,
Chères consœurs,

Le 25 mars 2015, votre syndicat et leurs avocats ont entamé une procédure d'arbitrage sur la question des échanges de postes et les enjeux connexes. La position du syndicat était d'immédiatement obtenir une ordonnance de cesser et de s'abstenir dans ce dossier. Au fur et à mesure des procédures, il devenait évident que la décision ne serait pas rendue au cours de l'audience d'une journée.

À la suite de ces procédures, la décision est la suivante :

Décision de Stephen Raymond, arbitre, le 25 mars 2015 :

L'audience sur ce grief est reportée au 22 et au 24 avril 2015.

Dans l'intervalle, dans le but de répondre aux préoccupations du syndicat visant la mise en application du nombre maximal (plafonnement) des 520 et 260 heures, le processus suivant sera mis en œuvre. Air Canada fournira aux comités d'atelier du syndicat la liste des soldes des échanges des quarts donnés (MCD) et des échanges des quarts reçus (MCR) des employés de l'exploitation technique, de l'entretien et du soutien opérationnel générée tous les lundis par les ressources de l'entreprise, et les totaux des MCD et des MCR seront visibles aux employés sur le système ESS. Air Canada et le syndicat examineront ensemble les circonstances de tout employé qui a ou qui est sur le point d'atteindre le nombre d'heures maximal et qui demande une révision en raison de graves difficultés. En cas de différend entre Air Canada et le syndicat sur le traitement approprié à offrir à l'employé affecté, le syndicat peut me soumettre la question pour l'obtention d'une ordonnance provisoire.

Pour plus de certitude, le processus, comme indiqué ci-dessus, est en vigueur jusqu'à ce qu'une décision soit rendue dans ce grief.

Datée à Toronto, ce 26^e jour de mars 2015.

Stephen Raymond

D'autres dates d'arbitrage sont prévues dans ce dossier. Nous vous tiendrons informés.

Syndicalement,

Tony Didoshak
Président général
Région de l'Ouest
TD:gl:mb

**BULLETIN N^o 019 – PUBLIÉ LE 27 MARS 2015
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)